

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,  
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2018, tenue à l'hôtel de ville d'Ulverton, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale/secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES :           Siège No 1       JACQUES POLIQUIN  
                          Siège No 2       FRANCE BOUTHILLETTE,  
                          Siège No 3       ROBERT BÉLANGER  
                          Siège No 4       CARL ARCAND  
                          Siège No 5       CLAUDE LEFEBVRE  
                          Siège No 6       MARK CROSS

IL Y A QUORUM.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 171-2018**       Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 33.

**ADOPTÉ**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 172-2018**       Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, avec les ajouts proposés.

**ADOPTÉ**

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2018**

**Rés. 173-2018**       Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 10 septembre 2018, avec la correction à y apporter.

**ADOPTÉ**

**4. ADOPTION DES COMPTES DU 8 SEPTEMBRE AU 28 SEPTEMBRE 2018**

**Rés. 174-2018**       Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 8 au 28 septembre 2018 au montant de 513 180,36 \$.

**ADOPTÉ**

**5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2018 ET TABLEAU DES COMPTES À RECEVOIR**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE ET DES COMITÉS**

**7. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE**

**8. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 10 SEPTEMBRE 2018 : 7**

1 démolition  
1 agrandissement  
2 constructions  
1 installation septique  
2 réparations

**9. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS: 15 MINUTES**

Monsieur Doris St-Jean demande s'il y a eu une plainte à son endroit puisqu'il a reçu une lettre de la Municipalité lui indiquant qu'il devait se procurer une licence pour son chien alors qu'il n'a plus de chien depuis plus de 10 ans.

Monsieur le maire lui explique qu'il n'y a pas eu de plainte. Nous avons demandé à notre escouade verte de noter les propriétés où il y avait un chien pour vérifier que

les propriétaires de chiens ont bien les licences requises. Au cas où d'autres citoyens concernés se questionnent à ce sujet, nous expliquerons la démarche dans un prochain *Info Uberton*.

**10. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN TRACTEUR À GAZON**

**Rés. 175-2018**

**ATTENDU QUE** le tracteur à gazon acheté il y a plus de 10 ans a cessé de fonctionner et qu'il s'est avéré impossible de le réparer à coût raisonnable;

**ATTENDU QU'**il a fallu y remédier rapidement;

**ATTENDU QUE** Monsieur le Maire a donné son accord pour demander des soumissions à trois fournisseurs de la région;

**ATTENDU QUE** Marco Mini-mécanique est le plus bas soumissionnaire et nous a fait un prix sur un tracteur en stock;

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'accepter le paiement de 2 200 \$ + taxes pour un tracteur neuf de marque Husqvarna.

**ADOPTÉ**

**11. RÉOLUTION POUR DEMANDER AU MTQ DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À L'ENTRÉE SUD DU VILLAGE**

**Rés. 176-2018**

**ATTENDU QUE** les statistiques obtenues par les panneaux afficheurs de vitesse (PAVA) l'un placé à l'entrée sud du village et l'autre à l'intérieur du hameau en zone de 50 km/heure, démontrent que de nombreux automobilistes dépassent largement la vitesse permise;

**ATTENDU QUE** le panneau afficheur de la limite de 50 km/h n'apparaît qu'après les intersections de la route 143 avec les chemins Smith et Norris, à l'intérieur même du hameau;

**ATTENDU QUE** les autobus scolaires empruntent les chemins Smith et Norris juste après une courbe, bien avant le panneau 50 km/h et que ce secteur compte non seulement de nombreux enfants d'âge scolaire, mais également une garderie en milieu familial;

**ATTENDU QUE**, dans ce même secteur, se trouvent aussi le garage municipal et une imposante gravière, ce qui implique entrées et sorties régulières de camions et autres véhicules lourds;

**ATTENDU QUE**, en direction sud, le panneau indiquant une limite de 90 km est situé dans le cœur même du village, bien avant les chemins Smith et Norris où tournent les autobus scolaires;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu différentes plaintes à ce sujet, tant de parents que des chauffeurs d'autobus scolaires (Commission scolaire des Sommets et Eastern Townships);

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu de faire une demande officielle au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour que le panneau de signalisation actuel de limite de vitesse à 50 km/h situé à l'entrée sud du village (direction nord) soit repositionné plus au sud, à la hauteur du garage municipal (254, route 143); que le panneau de 90 km/h (direction sud) soit également replacé plus au sud, à la hauteur du garage municipal; que la Municipalité ait la permission d'installer sur la 143, devant le parc d'enfant, une traverse de piétons; que nous demandions l'appui des deux Commissions scolaires concernées dans le cadre de cette demande au MTMDET.

**ADOPTÉ**

**12. RÉOLUTION POUR ACCEPTER UN CAUTIONNEMENT D'ENTRETIEN EN ÉCHANGE DU DERNIER 5 % DE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DRUMMOND (RIRL)**

**Rés. 177-2018**

**ATTENDU QUE** Pavage Drummond nous a demandé d'accepter un cautionnement d'entretien en échange du dernier 5 % de retenue pour les travaux de Pavage Drummond (RIRL);

**ATTENDU QUE** la firme EXP nous recommande d'accepter cette demande;

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'accepter un cautionnement d'entretien en échange du dernier 5 % de retenue pour les travaux de Pavage Drummond (RIRL);

**ADOPTÉ**

**13. RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE MODIFICATION DES ACTIVITÉS RECONNUES DE COMPOSTAGE PAR LE MDDELCC**

**Rés. 178-2018**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du programme de Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale – Gestion des matières organiques, un incitatif relatif à la gestions des matières organiques a été ajouté afin de favoriser le recyclage des matières organiques et inciter les municipalités à emboîter le pas;

**ATTENDU QUE** pour avoir accès à l'enveloppe des redevances supplémentaires, les municipalités de moins de 5 000 habitants qui n'ont pas implanté de collecte des matières organiques doivent avoir mis en place des équipements de compostage domestique ou communautaire qui respectent les lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage;

**ATTENDU QUE** le cadre normatif du programme ne reconnaît pas les activités suivantes comme du compostage domestique :

- les matières organiques déposées dans une fosse à purin
- les matières organiques données aux animaux d'élevage
- les matières organiques compostées de manière non structurée

**ATTENDU QUE** ces trois activités permettent de détourner les matières organiques de l'enfouissement et ne génèrent pas de nuisances en milieu rural;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton a choisi d'implanter un programme de compostage domestique sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'inventaire effectué dans la Municipalité d'Ulverton démontre que ces activités de compostage sont fréquemment pratiquées par les citoyens habitant en milieu rural;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Ulverton pourrait être pénalisée par le fait que ces activités ne sont pas reconnues par le MDDELCC;

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu

**Que** la Municipalité d'Ulverton demande au MDDELCC de reconnaître les activités suivantes comme du compostage domestique :

- les matières organiques déposées dans une fosse à purin
- les matières organiques données aux animaux d'élevage
- les matières organiques compostées de manière non structurée

**Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François de même qu'aux municipalités du Canton de Melbourne, Kingsbury et Maricourt.

**ADOPTÉ**

**14. RÉSOLUTION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SÉCURITÉ CIVILE VOLET 1**

**Rés. 179-2018**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu

**Que** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 1 492 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 2 392 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

**Que** la municipalité autorise la directrice générale, Louise Saint-Pierre, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉ**

**15. RÉSOLUTION POUR CONFIER AU CITOYEN MICHEL POULIN LE MANDAT D'ACHETER DES PLANTES DESTINÉES AU PARC WEARE-LEFEBVRE**

**Rés. 180-2018**

**ATTENDU QUE** les vivaces plantées en 2017 dans le parc Weare-Lefebvre se sont avérées envahissantes et non satisfaisantes;

**ATTENDU QUE** toute une équipe de bénévoles se sont réunis pour vider les 13 bacs de ces plantes;

**ATTENDU QUE** la municipalité devra les remplacer pour l'été prochain;

**ATTENDU QUE**, à ce moment-ci de l'année, on peut se procurer des plantes jusqu'à 50 % du prix régulier;

**ATTENDU QUE** le citoyen Michel Poulin est prêt à choisir des plantes répondant à nos besoins et à bon prix;

Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser une dépense pouvant aller jusqu'à 250 \$ pour l'achat de plantes destinées au parc Weare-Lefebvre.

**ADOPTÉ**

**16. RÉSOLUTION POUR RETENIR LES SERVICES DE JIM CODDINGTON PLUTÔT QUE D'EMBAUCHER UN SECOND CHAUFFEUR**

**ATTENDU QUE** nous n'avons reçu aucune candidature à la suite de notre offre d'emploi pour un second chauffeur;

**ATTENDU QUE** notre camion Ford est hors d'état de rouler sur les chemins;

**ATTENDU QUE** nous sommes engagés dans un processus d'appel d'offres en vue de l'achat d'un nouveau camion;

**ATTENDU QUE** Jim Coddington est prêt à nous fournir un deuxième camion avec chauffeur pour répondre à notre besoin d'un deuxième chauffeur en cas de tempête et ce, au taux de 125 \$/heure;

**Rés. 181-2018**

Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu de retenir les services de Jim Coddington plutôt que d'embaucher un second chauffeur pour nous fournir un deuxième camion avec chauffeur en cas de tempête et ce, au taux de 125 \$/heure (saleuse, chasse-neige avant et aile de côté); si l'on demande le brise-glace, ce sera 35 \$/h de plus. Il est également entendu que nous ferons réparer la pelle avant de recevoir le sel et le sable.

**ADOPTÉ**

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**A. RÉSOLUTION POUR PARTICIPER À L'ACHAT D'UNE NOUVELLE PLAQUE COMMÉMORATIVE POUR LES COMBATTANTS DE LA GUERRE 14-18**

**Rés. 182-2018**

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu que la Municipalité comble l'écart entre les dépenses liées à l'achat et la cérémonie de dévoilement de la nouvelles plaque commémorative de la guerre 14-18 et le financement accordé par les différents bailleurs de fonds potentiels et ce, pour un montant maximal de 1 600 \$.

**ADOPTÉ**

**B. RÉSOLUTION POUR REFAIRE LE TABLIER DU PONT DU MOULIN À LAINE**

**Rés. 183-2018**

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'accepter la nouvelle soumission de Construction Ken Smith pour le remplacement de tous les madriers du pont du Moulin à laine pour un montant de 9 200 \$ (taxes nettes incluses) et d'acheter les madriers requis pour une somme maximale de l'ordre de 9 000 \$.

**ADOPTÉ**

**C. RÉSOLUTION POUR DEMANDER À EXP D'ESTIMER LES COÛTS DE LA RÉPARATION DU PAVAGE EN BORDURE DU PONT DU MOULIN**

**Rés. 184-2018**

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de demander à EXP d'estimer les coûts de la réparation du pavage en bordure du pont du Moulin.

**ADOPTÉ**

**D. RÉSOLUTION POUR DONNER AU CONSEILLER JACQUES POLIQUIN LE MANDAT DE REPRÉSENTER LE CONSEIL AU GALA DE L'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT, LE 1ER NOVEMBRE PROCHAIN**

**Rés. 185-2018**

Il est proposé par Robert Bélanger, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de donner le mandat de représenter le conseil au Gala de l'Excellence en Environnement, le 1er novembre prochain et ce, pour un montant de 125 \$.

**ADOPTÉ**

**18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROPOSÉ PAR** Claude Lefebvre

L'assemblée est levée à 20 h 26.

---

Jean-Pierre Bordua, maire

---

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière